



Le personnel comme la direction fument dans l'établissement, au bar et dans la salle de restaurant

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 23 août 2008

L'hôtel restaurant XXXX sur l'île d'Ouessant refuse la loi anti tabac. Le personnel comme la direction fument dans l'établissement, au bar et dans la salle de restaurant. A la question que faites-vous de la loi anti tabac la réponse assez arrogante est : Ici à Ouessant nous sommes contre cette loi. Lors de la réservation de la chambre, personne ne précise cela. Cette île ne serait-elle donc pas sur le territoire français ?

Réponse :

Il ne fait aucun doute qu'en signalant cette infraction à la gendarmerie ou à un officier de police, il y aurait été mis fin dans les plus brefs délais.

Chaque fois qu'un individu est témoin de ce type d'attitude, il DOIT réagir. Ne pas le faire c'est condamner, à nouveau, la loi Evin, comme cela a été le cas en 1992